

“dans de magnifiques théories,” mais “dans ces mots sublimes du plus beau comme du meilleur des livres: *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.*”

Trois ordres de choses composent tout l'homme social, l'ordre moral, l'ordre intellectuel et l'ordre matériel; jetons un rapide coup-d'œil sur les besoins du peuple dans chacun de ces rapports.

Besoins dans l'ordre moral.

Trois causes amènent la démoralisation chez les peuples; l'irréligion, l'intempérance et la misère.

Grâces à Dieu, l'irréligion systématique avec ses maîtres et ses docteurs, n'existe pas en Canada. C'est à peine si quelques furtives déclamations se font entendre... Aussi quelles excuses auroit la jeunesse canadienne “si elle étoit irréligieuse? Les coryphées de “la philosophie du 18^e siècle pouvaient “accuser la tyrannie des rois, l'asservissement des peuples, auxquels pourtant la “religion seule pensait alors... les élèves de cette école peuvent alléguer le vice de leur éducation; mais le jeune homme ici nourri dans le sein de l'Église, “ayant eu sous les yeux le spectacle de “la décadence de cette secte, et des suites “désastreuses... ne peut s'en prendre de “son incrédulité qu'à la faiblesse de son intellect ou à une démoralisation précoce.”

Quand à ceux que l'éloignement ou la pauvreté prive de secours religieux, la législature y devroit pourvoir. Elle devroit également encourager par des prix annuels une littérature nationale et surtout morale. Le Christianisme, bien différent ces sophistes, suit dominer le génie des aigles de la pensée et s'accommoder à la faiblesse de l'enfance.

L'intempérance, source féconde de tant de maux, signalée déjà par la voix du clergé, des magistrats et des grands-jurés, exigerait un rigoureux coup de l'autorité législative. Pourquoi craindrait-on de blesser les intérêts de quelques empoisonneurs et de gêner la liberté de ceux à qui un infâme métier semble donner le droit de fouler aux pieds nos pères, nos frères et nos amis?

Les prisons réclament également une réforme. Pour les empêcher d'être des écoles de vices, il y faudroit plus d'espace, des écoles ou des boutiques bien fournies d'instruments et surtout un enseignement religieux. “Il vaut mieux guérir que d'amputer.”

Un pays agricole où le sol abonde ne devroit jamais voir de pauvres. Si parfois la hideuse misère nous montre son pâle visage, c'est la suite de cette absurde résolution qui fait abandonner à plusieurs

les paisibles travaux de la charrue pour venir se mettre à la merci de quelques spéculateurs. Les grandes populations sont toujours des foyers de misère, et de démoralisation.

Des jeunes gens sans études commerciales et sans fonds suffisants, font des entreprises insensées qui discréditent notre commerce et ruinent bien des familles.

D'autres se jettent en foule dans les professions déjà trop encombrées et y portent, avec leur incapacité, l'ignorance, l'intrigue, la supercherie et le charlatanisme.

Le remède est encore aux mains de l'autorité.

L'autorité elle-même a besoin de réformes. Il faudroit donner aux élections plus de dignité, protéger la liberté des suffrages contre les bandes armées, donner les emplois publics au mérite et non à l'esprit de parti, rendre les fonctionnaires comptables de leurs moindres actes et avoir un tribunal toujours prêt à les condamner ou à les absoudre lorsque la voix du peuple les accuse, ne plus encourager le luxe et l'imprévoyance par des pensions de retraite.

Le Canada peut se plaindre de ce que la langue de plus de la moitié de sa population a été proscrite. (On sait que cette injustice vient d'être réparée.)

On a donné trop de poids dans les élections à de petites portions de territoire; il faudroit une plus égale répartition dans la représentation. Quant à augmenter le nombre des membres, pour éviter la corruption, il est permis de croire que cela rendra la corruption plus coûteuse, mais non impossible. Le grand mal est dans la corruption des élections. Il ne faudroit augmenter la chambre qu'avec des précautions infinies, parce qu'une victoire même pourrait être aussi dangereuse qu'une défaite.

Le Bas-Canada peut se plaindre de l'union comme d'une injustice flagrante dont le Haut-Canada a moins profité encore que certains spéculateurs. Si cette dernière province ne veut passer pour leur complice, elle doit consentir à laisser à sa sœur une plus grande part dans les octrois d'argent.

[à continuer]

LISTE DES VICE-ROIS ET GOUVERNEURS DU CANADA.

JACQUES CARTIER découvre le Golfe St. Laurent le 10 Août et arrive à Québec le 14 Septembre, 1535.

VICE-ROIS.

I. Jean François de la Roche, Sieur de

Roberval, 15 Janvier, 1540.

II. Troillus de Mesgonets, Marquis de la Roche, 12 Janvier, 1598.

III. Chauvin, 1600.

IV. Le Commandeur de Chutte, 1603.

V. Pierre de Guast, Sieur de Monts, 1603. (1)

VI. Charles de Bourbon, Comte de Soissons, 1612.

VII. Le Prince de Condé, 1612.

VIII. Le Duc de Montmorency, 1620.

IX. Henri de Lévi, Duc de Ventadour, 1625.

Louis Kirk, du 20 Juillet, 1629 au 13 Juillet, 1632.

Eméry de Caën commande depuis la restitution de Québec jusqu'à l'arrivée de Champlain l'année suivante.

GOUVERNEURS FRANÇAIS.

I. Samuel de Champlain, 1633; mort à Québec le 25 Déc. 1635.

II. Charles Huault de Montmagny, 1636.

III. Louis d'Aillebout de Coulonge, 1646.

IV. Mr. de Lauzon, 1651.

D'Aillebout *ad interim*, 1657—mort en Canada.

V. Le Vicomte d'Argenson, 11 Juillet 1658.

VI. Le Baron du Bois d'Avaugour, 1661.

VII. Augustin de Mézy, 1 Mai 1663—mort le 7 Mai 1665 à l'Hôtel-Dieu de Québec. (2)

De la Potherie *ad interim*.

VIII. Daniel de Rémi, Seigneur de Courcelles, 1665.

IX. Louis de Buade, Comte de Frontenac et de Paluan, 7 Avril 1672.

X. Le Fèvre de la Barre, 1 Mai 1682.

XI. Jacques René de Brisay, Marquis de Denonville, 1 Janvier 1685.

Le Comte de Frontenac (bis), 15 Mai, 1689—mort à Québec le 28 Nov. 1698.

XII. Le Chevalier Hector de Callières, 20 Avril 1699—mort à Québec le 26 Mai 1703.

XIII. Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, 1 Août 1703—mort à Québec le 10 Oct. 1725.

XIV. Le Marquis Charles de Beauharnois, 11 Janvier 1726.

XV. Jacques Pierre Taffanel, Marquis de la Jonquière, 15 Mars 1746.

Rolland Michel Barrin, Comte de la Galissonnière, *ad interim*.

De la Jonquière (bis), 1748—mort à Québec le 17 Mai 1752.

(1) Mr. de Champlain vient en 1603 fonder Québec et peut être regardé comme le Lieutenant des Vice-Rois suivants.

(2) Premier Gouverneur nommé par le roi.